

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAULT, M. DUCROT, Adjoints ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, Mme PETIT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), Mme GIROIRE, M. VILLAIN, Mme RENELIER, M. VION, M. PERREAU, Mme POINTIS, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme GIANANTI, Mme DUBOIS, Mme THIBAUT, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme GAUVINEAU, Mme AUMOND.

*Pouvoir de Mme Françoise DUBOIS à M. Pierre DUCROT*

*Pouvoir de Mme Angéline THIBAUT à M. Michel JALLAIS*

*Pouvoir de Mme Isabelle MAURIN-MAUBERGER à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de Mme Martine AUMOND à M. Pierre LANTIER*

\*\*\*\*\*

20 H 00 : Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Guillaume VILLAIN est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire précise à l'assemblée que M. CHALLOT, Trésorier de Loudun, a été invité à cette séance au cours de laquelle les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018 vont être votés. Toutefois, celui-ci l'a informé qu'il aurait du retard, étant à une autre séance de conseil municipal sur la commune de Roiffé.*

*Monsieur le Maire propose donc de modifier l'ordre du jour et de débattre des budgets en dernier. Cette proposition est acceptée par les membres de l'assemblée.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ENTREPRENDRE EN PAYS LOUDUNAIS »**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par courrier en date du 17 mars 2018, l'association « Entreprendre en Pays Loudunais » sollicite une subvention de la ville de 500 € dans le cadre de l'organisation d'un grand spectacle le 28 mars 2018 à l'espace culturel René Monory, au profit de tous les acteurs économiques du loudunais.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par délibérations des 29 juin 2016, 16 mars et 6 septembre 2017, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de construction d'un Accueil Collectif de mineurs.

Le cabinet TRIADE, architecte du projet, a, conformément aux avis émis au permis de construire, modifié le projet en remplaçant les noues prévues par un bassin d'orage.

L'opération est donc estimée comme suit :

	€ HT	€ TTC
Travaux	1 440 000	1 728 000
Honoraires	145 545	174 654
Divers Honoraires (SPS, CT,...)	12 500	15 000
Réseaux divers	60 000	72 000
Divers (dont mobiliers intérieurs) et imprévus	35 000	42 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 693 045</b>	<b>2 031 654</b>

Cette opération fera l'objet d'un financement pluriannuel réparti sur les années 2018 et 2019, comme suit :

✓ 2018	800 000 €
✓ 2019	1 231 654 €

Un marché à Procédure Adaptée alloti (17 lots) a été lancé afin de déterminer le choix des entreprises.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.

## RESTAURATION DE LA TOUR CARREE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE C

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par délibération du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé la poursuite de l'opération de restauration de la tour carrée. Il est proposé de procéder aux travaux de la tranche Optionnelle 2 (tranche C) qui correspondent aux travaux suivants :

- ✓ Tranche C : Restauration façade Est / Aménagements extérieurs

Cette tranche C est estimée à 266 462.06 € HT soit 319 754.47 € TTC.

Le Conseil départemental a fait part que **la part départementale au titre de l'appel à projet "patrimoine", sauf dérogation préfectorale spécifique, sera au maximum égale à la participation communale, le projet présenté devant obligatoirement respecter 20% minimum de fonds propres dans le plan de financement de la maîtrise d'ouvrage**".

Considérant cette remarque, le plan de financement est modifié comme suit :

<b>DRAC 40 % du HT</b>	<b>Conseil Départemental 23 % du HT</b>	<b>Conseil Régional 15 % du HT plafonnée à 50 000 €</b>	<b>Part Ville HT</b>
106 584.82 €	59 954.00 €	39 969.31 €	59 954.00 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ approuve le programme de travaux de la Tranche C pour un montant de 266 462.06 € HT (soit 319 754.47 € TTC),
- ⇒ décide de solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) soit 106 584.98 € et des autres co-financeurs,
- ⇒ s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 319 754.47 € TTC sur le budget 2018 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- ⇒ indique que le budget prévisionnel de l'opération sera le suivant :
  - ✓ Etat (40 %) 106 584.82 €
  - ✓ Département (Activ) 59 954.00 €
  - ✓ Région (CRDD) 39 969.31 €
  - ✓ Ville de Loudun 59 954.00 € + TVA
  - ✓ Montant de l'opération (subventionnable) 266 462.06 € HT
- ⇒ indique que le calendrier prévisionnel des travaux sera le suivant :
  - ✓ Démarrage : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour une durée de 12 mois
- ⇒ atteste que la commune récupère la TVA,
- ⇒ indique que le N° SIRET est le 218 601 375 000 15,
- ⇒ précise que la commune a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- ⇒ indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution de la Tranche C et s'engage à ne pas commencer les travaux de la Tranche C avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE D'AUTORISATION DU SOL**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

De nombreux travaux vont être entrepris sur les bâtiments communaux, à savoir :

- ✓ Rénovation de la toiture du garage et du dépôt pour les manifestations Rue de la Mairie, immeuble cadastré AB 239
- ✓ Rénovation des toitures de l'église de Rossay située Rue de l'église, immeuble cadastré AT 61
- ✓ Réfection des enduits des murs de la cour intérieure de l'immeuble cadastré AN 1116 sis angle de la Rue de la Société et du Jeu de Paume

- ✓ Remplacement des menuiseries de la conciergerie sis Place du Général de Gaulle, immeuble cadastré AN 238
- ✓ Rénovation extérieure de la maternelle du Chat Botté ainsi que le remplacement de 7 fenêtres côté rue, immeuble cadastré AH 8 sis Bd Loche et Matras
- ✓ Remplacement de fenêtres à l'école Primaire Prévert côté boulevard Loche et Matras, immeuble cadastré AH 21
- ✓ Rénovation de la toiture de l'église Saint Pierre sis Rue Saint pierre, immeuble cadastré AN 225
- ✓ Rénovation du mur extérieur de l'échevinage, rue basse des remparts, immeuble cadastré AN 630
- ✓ Remplacement menuiseries au Musée Charbonneau Lassay, sis rue du Martray, immeuble cadastré AO68
- ✓ Rénovation de la toiture de la tribune du complexe Jean Tursini, sis rue du stade, immeuble cadastré AE 238 et 239
- ✓ Remplacement des menuiseries, côté cour à la maison de la petite enfance, sis Bd Loche et Matras, immeuble cadastré AN 281.

Il conviendra de déposer une demande d'autorisation du sol par immeuble avant tout commencement.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer toutes les demandes de déclaration préalable ou permis de construire.

## **CESSION DE TERRAIN A M. VENDE : SUBSTITUTION DE L'ACQUEREUR DU TERRAIN WA 6**

***Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER***

Par courrier réceptionné en mairie le 19 décembre 2017, M. VENDE a fait part de son intention de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée WA 6 situé au lieu-dit Les Litres. Cette propriété communale jouxte son terrain.

Ce terrain a une superficie de 4 008 m<sup>2</sup> et est situé en zone A (Agricole) du PLU approuvé le 20 décembre 2017.

Le service des Domaines a estimé le bien à 1 850 € dans son avis du 29 novembre 2017.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable le 24 janvier 2018 à la cession du terrain moyennant la somme de 1 850 €, les frais d'acte notarié ou de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Par l'intermédiaire du notaire, ce dernier a fait part de son intention de procéder à une substitution d'acquéreur du dit terrain, à savoir au profit de sa SCI dénommée « VALJIM1 » et non au nom de M. VENDE James. Les conditions de la cession restent identiques.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette demande de substitution d'acquéreur, soit la SCI VALJIM1 au lieu de M. VENDE James ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

## **ACQUISITION TERRAINS M. MAROT : REGULARISATION EMPRISE VOIRIE RUE DU PONT AUX DAMES**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

M. MAROT Jean-Claude est propriétaire des parcelles cadastrées AK 239, 240 et 243 sis Rue du Pont aux Dames.

Ces parcelles ont fait l'objet d'une division mais la régularisation de ces emprises n'a jamais été effectuée par le biais de la rédaction d'un acte authentique.

M. MAROT propose de céder les parcelles AK 239, 240 et 243 d'une superficie de 68 m<sup>2</sup>, 15 m<sup>2</sup> et 1 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique au profit de la Commune. Ces parcelles étant déjà à usage de voirie, elles seront intégrées au domaine public routier.

La Commune prendra également en charge les frais d'actes notariés qui seront établis par la SCP MARCHAND PORTRAIT VILLAIN.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), émet un avis favorable sur cette acquisition et autorise le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document se rapportant à cette opération.

## **CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE PLUSIEURS SECTIONS DE ROUTES DEPARTEMENTALES**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

Par délibération du 1er février 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a autorisé le classement de certaines routes départementales dans le domaine public routier communal dont le principe de déclassement avait reçu un avis de principe favorable par le Conseil Municipal du 29 juin 2016.

Ce classement correspond à des travaux réalisés par le Département de la Vienne :

- ✓ De la section de la Route départementale 61, située entre Fontaines blanches (RD 61) constituant la rue des Fontaines Blanches, située entre la RD 347 (PR0) et le boulevard du 11 novembre 1918 (PR0+936), d'une longueur de 936 mètres.
- ✓ De la section de la route départementale 60 constituant une partie de la route de Moncontour, située entre l'avenue du Docteur André Colas (PR0) et la route départementale 347 (PR0+259), d'une longueur de 259 mètres.

- ✓ De la section de la route départementale 759 constituant une partie de l'avenue du Docteur André Colas, située entre la route départementale 761, également dénommée boulevard du 8 mai 1945 et boulevard Jean Pascault, à cet endroit (PR12+784) et la route départementale 347 (PR14+715), d'une longueur de 968 mètres.
- ✓ De la section de route départementale 759 constituant la quasi-totalité de l'avenue de Touraine, située entre la rue de la Croix Moquet (PR12+784) et la rue du Bon endroit (PR13+405) d'une longueur de 389 mètres.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement », il est donc proposé de procéder au classement des sections concernées. Il est à considérer que ces voies n'ont plus d'intérêt à vocation départementale du fait de leur situation en desserte locale.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur le classement des voies « Rue des Fontaines blanches (RD 61), la route de Moncontour (RD 60), la Rue du Docteur Colas (RD 759) et Avenue de Touraine (RD 759) », du fait de leur situation en desserte locale dans le domaine public routier communal.
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## CONVENTION AVEC L'AÉRO CLUB LOUDUNAIS

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Depuis l'été dernier, le site de l'Aéro Club Loudunais ne bénéficie plus de gardiennage, les personnes l'assurant ayant quitté le logement correspondant. Cette maison, dont l'état nécessiterait de très lourds travaux, fait l'objet actuellement d'une estimation pour en envisager la vente.

Fin janvier 2018, les locaux de l'Aéro Club Loudunais ont été visités par une personne qui a réussi à voler un avion après avoir ouvert les bureaux de l'association et le hangar où était garé l'appareil.

Il est apparu nécessaire de protéger les installations par la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur l'ensemble des bâtiments du Club et dont le coût s'élèverait à la somme de 13.541,04 € HT soit 16.249,25 € TTC. Ce montant figure au Budget Primitif 2018 au programme 41441 – compte 2188.

L'Aéro Club Loudunais s'engage à rembourser la commune du montant hors taxes de cette installation, sur une durée de 5 ans, moyennant une redevance trimestrielle de 675 € versée auprès de Comptable du Trésor Public de LOUDUN.

*M. LANTIER regrette que le vote du budget 2018 et des taux d'imposition n'ait pas eu lieu en début de séance car il souhaite faire ressortir que l'augmentation des taux de 1 % qui va être proposée va donner un produit supplémentaire de 71 534 €, alors qu'une augmentation de 0,5 % comme proposé par le groupe d'opposition lors du débat d'orientations budgétaires, c'est un produit supplémentaire de 55 066 €, soit une différence de 16 468 €. Il souligne que le coût de l'installation de la vidéosurveillance de l'aéro-club est de 16 249.25 € TTC et que par conséquent l'augmentation de 0,5 % supplémentaire va faire, à son avis, que l'ensemble des loudunais va supporter une avance de trésorerie sur 5 ans au profit de l'aéro-club. Il précise qu'un emprunt par l'aéro-club, avec la caution de la ville, aurait permis de ne pas augmenter les impôts de 1 %. Pour ces raisons, il informe l'assemblée que le groupe d'opposition votera contre la signature de cette convention.*

*Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place une surveillance accrue au vu de ce qui s'est passé il y a quelques mois, qui s'est bien terminé mais qui aurait pu être catastrophique*

Après examen, le Conseil Municipal, par 23 voix « pour » et 4 voix « contre » :

- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Président de l'Aéro Club Loudunais ;
- ⇒ décide de demander l'autorisation préfectorale pour la pose de ce type d'installations réglementées.

## **BILAN ENERGIE 2017 – SOREGIES (annexe 1)**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan Energie 2017 de la commune de Loudun adressé par la SOREGIES.

*Suite à la question de M. LANTIER quant à la fréquence d'utilisation des 2 bornes de recharge électrique, Monsieur le Maire indique qu'un bilan sera demandé à Sorégies.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le bilan présenté.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

### **FESTIVAL LUG'EN SCENE 2018**

La 4ème édition du Festival de théâtre Lug'en scène a pour but de créer une animation culturelle populaire dans le centre-ville l'été. Le théâtre est une « esthétique » qui paraît souvent inaccessible pour une part importante de la population. En se produisant dans l'espace public, le théâtre est rendu visible et donc plus accessible. Avec « Lug'en Scène », le théâtre va à la rencontre du public. Afin de créer une émulation, une curiosité pour le théâtre, la programmation du festival sera construite autour de spectacles amateurs et professionnels sur le thème du Fantastique et de la ville rêvée par les habitants.

Le public pourra découvrir des formes de théâtre interactif et participatif, du théâtre de rue et du théâtre de salle. Le spectateur aura une place privilégiée dans chaque spectacle car la proximité entre l'artiste et son public sera mise à l'honneur. En amont du Festival, des ateliers de pratiques artistiques avec les Jeunes seront proposés : théâtre d'improvisation et percussions urbaines sur bidons. Ces ateliers aboutiront à une restitution publique pendant le festival.

Afin d'organiser ce festival, il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

✓ Région Nouvelle Aquitaine	2 150 €
✓ Conseil départemental	2 300 €
✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais	1 500 €
✓ Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)	750 €
✓ Office National de Diffusion Artistique (ONDA)	600 €

pour un budget global d'opération de 14 400 € TTC.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire à solliciter les subventions précitées.

## **EXPOSITION DE REMI POLLACK « DE BRONZE ET DE SOUFFLE, NOS CŒURS »**

Dans le cadre de sa saison culturelle 2018, la Ville de LOUDUN programme des expositions avec des artistes professionnels au sein de la Collégiale Sainte Croix, monument classé au titre des Monuments Historiques et qui attire entre 13 000 et 15 000 visiteurs par an.

Du 30 Juin au 9 Septembre 2018 : Rémi Pollack accompagné de Jeanne Benameur - L'auteure Jeanne Benameur et le plasticien Rémi Pollack ont travaillé conjointement pendant 3 ans ensemble. Ils ont construit un univers peuplé de personnages oniriques, restitué au travers de gravures, de textes poétiques et de sculptures. De cette aventure commune sont nés un ouvrage et une exposition: "De bronze et de souffle, nos cœurs".

L'exposition proposée rend compte d'un univers onirique, de ses acteurs et du lieu dans lequel ils évoluent : la Ville. Vous découvrirez tout d'abord une présentation simple des personnages grâce aux sculptures, gravures et textes poétiques. En deuxième partie, l'exposition évoque la ville. Elle propose un univers imaginaire qui touche à l'abstraction sous forme d'une grande installation visuelle, sensitive et sonore.

Des activités de médiation auprès des jeunes et des visites commentées seront également programmées tout au long de l'exposition.

Afin d'organiser cette exposition ouverte gratuitement au public, il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

✓ Région Nouvelle Aquitaine	1 150 €
✓ Conseil Départemental	1 000 €
✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais	800 €

pour un coût global de l'exposition de 5 255 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

## **FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

L'Ecole de Musique de Loudun est ancrée dans un double projet : culturel et pédagogique. Douze instruments différents sont enseignés en plus des cours collectifs et de la formation générale (FMG).

L'école de Musique compte 122 élèves inscrits dont la moitié est domicilié hors de la commune de Loudun. Le fonctionnement de l'école est basé sur le calendrier scolaire (de septembre à juin).

L'établissement constitue la principale source de développement de la pratique musicale dans le Loudunais. Elle assure l'éveil musical, un premier, un second cycle, un 3ème cycle et un cursus adulte.

Aussi, il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- ✓ 6 000 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Schéma départemental d'enseignement artistique
- ✓ 3 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays Loudunais

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

## **ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

L'Ecole de Musique de Loudun mène un projet, culturel et pédagogique. Douze instruments différents sont enseignés en plus des cours collectifs. L'école de Musique compte 122 élèves inscrits dans les différents cours dont la moitié sont domiciliés hors de la commune de Loudun.

L'établissement constitue la principale source de développement de la pratique collective amateur dans le Loudunais. Elle assure, l'éveil musical, un premier, un second et un 3ème cycle plus un cursus adulte. L'orchestre de l'école de musique est sollicité pour les manifestations officielles de la ville.

L'école dispose d'un parc de matériel qu'elle utilise pour les orchestres ou pour les élèves qui découvrent les instruments.

Aussi, dans le cadre de l'Aide à l'achat d'instruments de musique 2018, il est proposé de solliciter une subvention de 2 700 € auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'instruments de musique (Timbales et Contrebasse).

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

## **REVISION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANTS ET ADOLESCENTS**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

La Ville de Loudun organise les accueils de loisirs pour enfants et adolescents. En tant qu'organisatrice, la Commune recrute et rémunère le personnel d'animation sous forme de vacations. Il est proposé de réviser la rémunération des animateurs en accueils de loisirs enfants et adolescents comme suit au 1<sup>er</sup> Juillet 2018:

### **INDEMNITES BRUTES**

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION	EVOLUTION %
Directeur	66,00€/jour	66,00€/jour	0
Directeur adjoint	61,00€/jour	61,00€/jour	0
Animateur diplômé BAFA	48,00€/jour	50,00€/jour	4.17 %
Animateur non diplômé ou stagiaire	45,00€/jour	47,00€/jour	4.45 %
Animateur spécialisé (surveillant de baignade, brevet d'Etat)	52,00€/jour	54,00€/jour	3.86 %
	58,00€/jour	60,00€/jour	2.45 %
	67,00€/jour	67,00€/jour	0
Animateur mini-camps	52,00€/jour	54,00€/jour	3.86 %
	58,00€/jour	60,00€/jour	2.45 %
	67,00€/jour	67,00€/jour	0

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

6.03.2018	Contrat avec Mme NOMDEDEU Cécile pour l'exposition « Les Œuvres » à la Collégiale Ste Croix du 5 mai au 3 juin 2018
8.03.2018	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain au profit du Département de la Vienne au lieudit « Le Bas de Grillemont »
14.03.2018	Création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de l'espace jeunes et du conseil municipal des enfants
15.03.2018	Contrat d'engagement d'auteur avec M. Loïc Clément pour une intervention le 16.03.2018 la médiathèque de Loudun
20.03.2018	Convention avec M. DOUROUX Erwan Audit Assurances relative à la mission d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances.
20.03.2018	Convention avec l'Agence des Territoires 86 pour l'exécution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du centre-ville de Loudun
21.03.2018	Réfection du sol du gymnase Jean Tursini – Lot 1 : revêtement de sol – Entreprise ART DAN
21.03.2018	Réfection du sol du gymnase Jean Tursini – Lot 2 : traçage – Entreprise ART DAN
27.03.2018	Retrait de la décision N° 2018.42 portant création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de l'espace jeunes et du conseil municipal des enfants
27.03.2018	Création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de l'espace jeunes et du conseil municipal des enfants

*Monsieur le Maire propose de passer au vote des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018, malgré l'absence de M. CHALLOT.*

*M. LANTIER souhaite informer l'assemblée que le groupe d'opposition, de par l'absence du Trésorier qui ne pourra certifier que les comptes administratifs sont bien conformes aux comptes de gestion, s'abstiendra sur tous les comptes administratifs 2017.*

## COMPTES DE GESTION 2017

*Monsieur le Maire laisse la parole à M. André KLING, qui met les Comptes de Gestion 2017 au vote.*

### VILLE

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

### CINEMA CORNAY

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

## **LOTISSEMENT ROUTE DE MAZAULT**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

## **LOTISSEMENT CASSE AU RUISSEAU**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (annexe 2)**

*Monsieur le Maire passe la parole à M. André KLING pour la présentation des comptes administratifs 2017.*

*M. André KLING, préalablement à l'approbation des comptes administratifs, propose à l'assemblée délibérante de désigner M. Guillaume VILLAIN comme président de séance, lorsque Monsieur le Maire se retirera au moment des votes.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.*

## **COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2017**

M. André KLING procède à la présentation du Compte Administratif Ville 2017.

Monsieur le Maire se retire. M. André KLING met le Compte Administratif Ville 2017 au vote.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

### **EXPLOITATION**

✓ Dépenses	9 715 679.91 €
✓ Recettes	11 982 804.95 €
✓ Excédent	2 267 125.04 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	4 410 396.28 €
✓ Recettes	5 333 495.45 €
✓ Excédent à reporter	923 099.17 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions et hors le Maire) :

☒ Approuve le Compte Administratif 2017 ;

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 2 267 125.04 €
- ✓ Un excédent d'investissement de 923 099.17 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 2 121 915.42 €
- ✓ Recettes : 673 949.94 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Recettes : 923 099.17 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 524 866.32 €

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 1 742 258.73 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA CORNAY 2017**

M. André KLING procède à la présentation du Compte Administratif Cinéma Cornay 2017.

Monsieur le Maire se retire. M. André KLING met le Compte Administratif Cinéma Cornay 2017 au vote.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

### **EXPLOITATION**

- ✓ Dépenses 164 869.57 €
- ✓ Recettes 184 329.94 €
- ✓ Excédent à reporter 19 460.37 €

### **INVESTISSEMENT**

- ✓ Dépenses 45 330.20 €
- ✓ Recettes 49 373.01 €
- ✓ Excédent à reporter 4 042.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions et hors le Maire) :

☒ Approuve le Compte Administratif 2017 ;

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 19 460.37 €
- ✓ Un excédent d'investissement de 4 042.81 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 1 848.00 €
- ✓ Recettes : 0.00 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Recettes : 4 042.81 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 0.00 €

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 19 460.37 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT 2017**

M. André KLING procède à la présentation du Compte Administratif Lotissement Route de Mazault 2017.

Monsieur le Maire se retire. M. André KLING met le Compte Administratif Lotissement Route de Mazault 2017 au vote.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

### **EXPLOITATION**

✓ Dépenses	24 196.64 €
✓ Recettes	148 755.55 €
✓ Excédent	124 558.91 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	120 610.88 €
✓ Recettes	22 853.53 €
✓ Déficit	97 757.35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions et hors le Maire) :

☑ Approuve le Compte Administratif 2017 ;

☑ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 124 558.91 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 97 757.35 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 0 €
- ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 97 757.35 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 124 558.91 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT CASSE AU RUISSEAU 2017**

M. André KLING procède à la présentation du Compte Administratif Lotissement Casse au Ruisseau 2017.

Monsieur le Maire se retire. M. André KLING met le Compte Administratif Lotissement Casse au Ruisseau 2017 au vote.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

#### EXPLOITATION

✓ Dépenses	332 325.89 €
✓ Recettes	1 344.00 €
✓ Déficit	330 981.89 €

#### INVESTISSEMENT

✓ Dépenses	121 449.13 €
✓ Recettes	82 100.00 €
✓ Déficit à reporter	39 349.13 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions et hors le Maire) :

☒ Approuve le Compte Administratif 2017 ;

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un déficit de fonctionnement de 330 981.89 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 39 349.13 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 0 €
- ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 39 349.13 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Dépenses : 330 981.89 €

### **BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ANNEE 2017 (annexe 3)**

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune et concerne uniquement les variations dûment signées durant l'exercice 2017.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ valide le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2017, tel qu'annexé,

⇒ décide d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2017.

## **TAUX D'IMPOSITION 2018**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2018 adoptant le Débat d'orientations budgétaires 2018,

il est proposé l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de la manière suivante :

	TAUX 2017	PROPOSITION 2018 (+ 1 %)		
		Bases estimées 2018	Taux proposé 2018	Produit
Taxe d'habitation	24.92	7 035 000	<b>25.17</b>	1 770 710
Foncier bâti	19.71	7 268 000	<b>19.91</b>	1 447 059
Foncier non bâti	46.33	178 100	<b>46.79</b>	83 333

Après examen, le Conseil Municipal, par 23 voix « pour » et 4 voix « contre », émet un avis favorable sur les taux d'imposition 2018 proposés.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2018 (annexe 4)**

### **BUDGET PRIMITIF VILLE 2018**

Monsieur le Maire procède à la présentation du Budget Primitif Ville 2018.

*M. PERREAU souhaite faire remarquer la présentation d'un budget maîtrisé, mais sans projet exceptionnel, avec certes des recettes exceptionnelles de 500 000 € dues à la cession des terrains à la CCPL, mais sans rien en face.*

*Monsieur le Maire indique que les 500 000 € vont servir pour la revitalisation du centre bourg, le remboursement de la dette, la voirie, etc...*

Après examen, le Conseil Municipal, par 23 voix « pour » et 4 voix « contre », adopte le Budget Primitif Ville 2018 :

⇒ Section de Fonctionnement	10 602 273.00 €
⇒ Section d'Investissement	6 378 915.42 €

### **BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2018**

Monsieur le Maire procède à la présentation du Budget Primitif Cinéma Cornay 2018.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Cinéma Cornay 2018 :

⇒ Section de Fonctionnement	180 000.00 €
⇒ Section d'Investissement	13 348.00 €

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ROUTE DE MAZAUT 2018**

Monsieur le Maire procède à la présentation du Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2018.

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », adopte le Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2018 :

⇒ Section de Fonctionnement	199 558.91 €
⇒ Section d'Investissement	97 757.35 €

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CASSE AU RUISSEAU 2018**

Monsieur le Maire procède à la présentation du Budget Primitif Lotissement Casse au Ruisseau 2018.

*M. PERREAU indique qu'en misant sur les lotissements, on accélère le dépeuplement du centre-ville. Il souhaite faire remarquer que ce mandat sera fini avant même que le centre-ville ne soit redynamisé.*

*Monsieur le Maire précise qu'il faut laisser aux citoyens le choix entre le centre-ville ou lotissement.*

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », adopte le Budget Primitif Lotissement Casse au Ruisseau 2018 :

⇒ Section de Fonctionnement	696 081.89 €
⇒ Section d'Investissement	84 100.00 €

*Monsieur le Maire souhaite remercier M. Eric LEMOINE, Directeur Général des Services et Mme Valérie BENN-POTT, Responsable du service des finances, ainsi que son service, pour l'établissement de ces budgets.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un tournage en cours au Domaine St Hilaire de Roiffé, par M. Jean-Pierre Mocky, en lien avec l'association PLATEAU. Il précise qu'un tournage aura lieu dans cette même salle des fêtes le samedi 14 avril avec Agnès Sorel et Bernard Menez. Il se félicite que Loudun et le loudunais soient mis en avant.*

*Mme POINTIS informe d'une action du personnel de l'hôpital de Loudun par l'organisation d'une manifestation vendredi après-midi à partir de 15 H.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.**